

Règlement des études
Parcours individualisé d'accès au DEUST
Préparateur/Technicien en Pharmacie
CFA DE LA PHARMACIE DE BRIVE LA GAILLARDE
UNIVERSITE DE LIMOGES - FACULTE DE PHARMACIE
Année de DEUST 0
Année Universitaire 2025-2026

I. PRESENTATION

Dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales, l'Université de Limoges, *via* la Faculté de Pharmacie, a établi une convention de partenariat avec le CFA de la Pharmacie de Brive afin de mettre en œuvre un parcours individualisé d'accès au DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie par la voie de l'alternance (apprentissage).

La formation est structurée comme suit :

- une année préparatoire d'accès au DEUST, appelée D0 ;
- deux années universitaires correspondant aux niveaux DEUST1 et DEUST2, conduisant à l'obtention du DEUST de Préparateur/Technicien en Pharmacie.

II. CONDITIONS d'ADMISSION

Les modalités d'admission sont les suivantes :

- L'année d'accès est ouverte aux titulaires du baccalauréat, par candidature *via* la procédure Parcoursup (article L.612-3 du Code de l'éducation pour les futurs apprentis relevant de la première année de formation de Préparateur/Technicien en Pharmacie). L'étude des dossiers des candidats est réalisée par un jury *ad hoc* composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et des responsables du CFA partenaire.
- La mise en place d'un test de positionnement rigoureux permet d'orienter les candidats, ayant signé un contrat d'apprentissage, vers une année préparatoire à rythme progressif, facilitant l'accès à la première année du DEUST.
- Cette année préparatoire ne peut concerner plus de 10 % de la capacité d'accueil maximale admissible défini sur Parcoursup.

III. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITES GENERALES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 1 : Organisation générale

Les enseignements se déroulent au CFA de la Pharmacie de Brive. Ces enseignements se divisent sur une année universitaire en deux semestres comprenant des Unités d'Enseignement (UEs) et des périodes d'alternance.

Tous les enseignements, qu'ils soient théoriques (cours magistraux – CM), dirigés (TD) ou en E-learning (Apprentissage en Autonomie – AA), font l'objet d'une évaluation exclusivement en contrôle continu. L'assiduité constitue un élément essentiel de l'évaluation. Seules deux absences injustifiées par semestre sont autorisées. Au-delà, un malus de 10 % est appliqué à la note globale du semestre. Toute exclusion de cours est assimilée à une absence injustifiée.

Liste des motifs recevables – pièces justificatives

Motif	Pièces Justificatives
Maladie	Arrêt de travail
Accident sur la voie publique le jour de l'épreuve	Constat d'accident ou constat de Police
Accident trajet, transport avec un véhicule personnel	Constat/certificat médical
Hospitalisation	Bulletin d'hospitalisation
Rendez-vous chez un médecin spécialiste (en ayant prévenu dès le rendez-vous pris ou dès le début des enseignements)	Attestation de présence datée et signée par le spécialiste, et copie de la convocation
Garde d'un enfant malade	Attestation du médecin
Convocation pour carte de séjour à la préfecture ou carte d'identité/passeport	Convocation
Décès – Obsèques d'un proche	Avis de décès et lien de parenté
Intempéries (neige/verglas) ou grève des transports	A l'appréciation du CFA cependant l'apprenant est mis à disposition de l'employeur si l'entreprise est proche de son lieu d'habitation
Convocation à un concours ou examen en lien avec la formation	Convocation
Convocations officielles (judiciaires, journée défense et citoyenneté, médecine du travail, administration fiscale, examen en vue de l'obtention d'un permis (code de la route, conduite ... sur le territoire national)	Convocation
Compétition sportive nationale ou internationale	Convocation
Décision de justice / Détention - Rétention administrative	Document du tribunal / Document attestant de la décision

Article 2 : Modalités d'examen

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées, dans chaque UE, par un ensemble de contrôles continus.

Les notes de contrôles continus seront données aux étudiants au cours du semestre.

Un étudiant n'ayant pas pu assister au cours validé par un contrôle continu, est déclaré défaillant et doit se présenter en seconde session.

Les épreuves de seconde session seront sous la forme d'épreuves de contrôles continus supplémentaires.

Les examens des premiers et deuxièmes semestres donnent lieu à une délibération commune à l'issue des examens du second semestre, par un jury bipartite (Faculté de Pharmacie/CFA de Brive) de l'année d'étude, dont la composition est validée par l'Université. Cette délibération pourra faire l'objet d'attribution de points de jury.

Les examens de seconde session donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Article 3 : Modalités de validation

La compensation des notes obtenues par l'étudiant s'effectue :

- entre les UEs d'un même semestre,
- entre les deux semestres d'une même année,

Une UE est validée dès lors que sa note est $\geq 10/20$ ou qu'elle est compensée par les notes des autres UEs d'un même semestre.

Un semestre est validé dès lors que sa note est $\geq 10/20$ ou qu'il est compensé par la note de l'autre semestre au sein de la même année.

Les décisions du jury prises en application des textes réglementaires et des présentes dispositions sont sans appel.

La validation par l'étudiant de l'ensemble des UEs permet la délivrance d'un certificat de formation délivré par le CFA

Article 4 : Mentions

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

Article 5 : Epreuves de seconde session / Redoublement.

Dès lors qu'il y a une ou des UE.s non validée.s en première session, ou non compensée.s, ou défaillante.s, l'étudiant doit les présenter à la seconde session pour le ou les semestres concernés. Les conditions de validation sont celles décrites à l'article 3.

Seule la note de deuxième session est prise en compte.

Procédure d'AJAC : en cas d'échec à un examen de seconde session, l'étudiant acquiert le statut d'AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer) et sera admis en année 1 du DEUST préparateur.

Article 6 : organisation des examens

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Usage des calculatrices : l'introduction de calculatrices programmables ou alphanumériques dans les salles d'examen est INTERDITE. La liste des calculatrices autorisées sera diffusée au cours de l'année.

- Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.
- L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique ainsi que tout support de cours, le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions précédentes ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.e.

IV. ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 7 :

Les étudiants doivent suivre **les enseignements des 1^{er} et 2^{ème} semestres de l'année D0**

Les enseignements, et le contrôle des connaissances sont organisés selon les modalités indiquées ci-dessous.

Semestre 1 du D0

CFA de la Pharmacie de Brive	CM	TD	AA E learning	Total
UE S1.1 : Chimie	10	10		20
UE S1.2 : Mathématiques appliquées	13	13		26
UE S1.3 : Biologie humaine, physiologie et outils linguistiques	12	12		24
UE S1.4 : Découverte du monde de la pharmacie et des médicaments	12			12
UE S1.6 : Communication, relation client et projet professionnel	8		20 Projet Voltaire	28
				110

Modalités de contrôle des connaissances :

CFA de la Pharmacie de Brive	1^{ère} session	2^{ème} session
UE S1.1 : Chimie	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S1.2 : Mathématiques appliquées	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S1.3 : Biologie humaine, physiologie et outils linguistiques	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S1.4 : Découverte du monde de la pharmacie et des médicaments	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S1.6 : Communication, relation client et projet professionnel	2 contrôles continus	1 contrôle continu

Semestre 2 du D0

CFA de la Pharmacie de Brive	CM	TD	AA E learning	Total
UE S2.1 : Chimie	5	5		10
UE S2.2 : Mathématiques appliquées	7	7		14
UE S2.3 : Biologie humaine, physiologie et outils linguistiques	13	13		26
UE S2.5 : Cadre juridique, déontologique et organisationnel	12			12
UE S2.6 : Communication, relation client et projet professionnel	12		20 Projet Voltaire + 10 Projet professionnel	42
				104

Modalité de contrôle des connaissances :

CFA de la Pharmacie de Brive	1^{ère} session	2^{ème} session
UE S2.1 : Chimie	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S2.2 : Mathématiques appliquées	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S2.3 : Biologie humaine, physiologie et outils linguistiques	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S2.5 : Cadre juridique, déontologique et organisationnel	2 contrôles continus	1 contrôle continu
UE S2.6 : Communication, relation client et projet professionnel	2 contrôles continus	1 contrôle continu

Article 8 : Validation des compétences professionnelles.

L'examen de validation est organisé par le CFA de la pharmacie de BRIVE. Il s'agit pour l'étudiant de préparer un projet professionnel sur un thème prédéfini avec le CFA.

Cet examen d'une durée globale de 15 min, se déroule devant un jury et comporte une présentation orale suivie d'un échange avec les examinateurs.

V. : STAGE PROFESSIONNEL

Pour les étudiants en alternance, le stage se déroule durant toute l'année universitaire selon un calendrier d'alternance préétabli.

Calendrier annuel de l'alternance :

Etablissement	Rythme de l'alternance hebdomadaire en CFA	Rythme de l'alternance hebdomadaire en entreprise
CFA Brive	1 jour	4 jours

Lieu de stage : Officine.

Période : le stage se déroulera durant toute la durée du contrat

Une convention sera établie entre le CFA et les maîtres d'apprentissage et apprenti(e).

SOU MIS AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE PHARMACIE LE 25 JUIN 2026

Le Doyen de Pharmacie

M. Bertrand COURTIOUX